

**L'expérience des écoles privées en Algérie :
Etude comparative des capacités cognitives et linguistiques entre des élèves scolarisés au
sein de l'école publique et privée**

BARA Sid Ahmed^{1*}, ADDA Dalila²

¹Maitre de conférences à la FSHS, UMMTO, Tizi Ouzou (Algérie)

²Maitre de conférences à la FSHS UMMTO, Tizi Ouzou

Date de réception : 27/12/2018 ; Date de révision : 08/06/2020 ; Date d'acceptation : 30/06/2020

Résumé :

Cette recherche, en termes de comparaison des compétences cognitives et langagières, relatives aux types d'école(privée et publique). Elle prend corps à partir des préoccupations de la communauté sociale qui n'arrive pas à se situer quant à l'efficacité de l'une ou de l'autre, voici esquissés nos résultats :

Au niveau des capacités cognitives : une légère différence en faveur des élèves scolarisés dans les établissements privés. Au niveau de la langue arabe : une différence significative, les élèves de l'école publique possèdent une efficacité linguistique supérieure à celle des élèves de l'école privée. Au niveau de la langue française : une large différence entre les deux écoles en faveur aux élèves des écoles privées.

Mots clés : École privée ; école publique ; capacité cognitive ; capacité linguistique.

Abstract :

This research is a comparison between cognitive and linguistic skills, compared to the types of schools (private and public), it is based on the concerns of the social community, which cannot be placed on the effectiveness of one or the other, here are our results:

- Cognitive skills: a slight difference in favour of students enrolled in private schools.
- At the level of the Arabic language: a significant difference, public school students have greater linguistic efficiency than students in private schools.
- At the level of the French language: a wide difference between the two schools in favour of students from private schools.

Keywords: Private school; Public school; Cognitive ability language ability.

*Auteur correspondant : BARA Sid Ahmed, E-mail : sidahmedbara@yahoo0fr

□. Introduction:

Depuis son indépendance l'Algérie a accordé une attention particulière à l'éducation nationale, en ce sens, la mission principale était de garantir à tous les élèves un enseignement de qualité favorisant l'épanouissement intégral, harmonieux et équilibré de leur personnalité et leur donnant la possibilité d'acquérir un bon niveau de culture générale et des connaissances théoriques et pratiques suffisantes en vue de s'insérer dans la société.

L'évolution du secteur de l'éducation n'a jamais cessé d'ouvrir des nouvelles pistes pour plus de développement et d'efficacité, poussé par l'exigence de la société qui a incité les autorités de promouvoir davantage le secteur de l'éducation, de ce fait, plusieurs lois et décrets ont vu le jour à l'instar du décret exécutif n° 04-90 du 3 Safar 1425 correspondant au 24 mars 2004, et de la Loi n° 08-04 du 15 Moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008 portant sur l'orientation de l'éducation nationale, ces arrêtés avaient pour objet de fixer les préparatifs et les clauses du cahier des charges relatives à la création et l'ouverture et au contrôle des établissements privés de l'éducation et de l'enseignement : « *L'ouverture des établissements privés d'éducation et d'enseignement est subordonnée à l'agrément du ministre chargé de l'éducation nationale conformément à la loi et selon un cahier des charges, des procédures et des conditions fixés par voie réglementaire.* » Art. 57 et 58³. Conséquence à cette loi l'expérience des écoles privées est entamée, désormais, La possibilité d'ouvrir un établissement privé d'éducation et d'enseignement est reconnue à toute personne physique ou morale de droit privé répondant aux conditions fixées par la loi, rapidement, et suite à cette autorisation, le nombre d'élèves inscrits dans des écoles privées a plus que doublé en l'espace de quelques années seulement, l'évolution de ces établissements ne cesse de s'agrandir. Sachant que durant l'année scolaire 2009-2010, le ministère de l'éducation nationale a enregistré 25 663 élèves qui suivaient leur scolarité au sein des établissements privés, alors que durant l'année scolaire 2005-2006 ce nombre ne dépassait pas le seuil des 13 125 élèves, actuellement et d'après le document du ministère de tutelle le chiffre a grimpé à 59 214 élèves au total qui suivent leur cursus scolaire au sein des établissements d'enseignement privés. (Ministère de l'éducation nationale, service des statistiques)⁴.

La prévalence de ces écoles, dans lesquelles la société perçoit des points de vue contradictoires sur leur efficacité, ces établissements sont considérés par beaucoup comme plus efficaces que l'école publique, tandis que d'autres voient le contraire.

C'est à partir de ce constat que cette étude a pris objet, plus précisément nos 02 pistes de départ étaient :

- Les déclarations officielles qui préconisent la similitude entre les deux écoles (privée et publique), du fait que les programmes sont les mêmes ;

2- Les préoccupations de la communauté sociale, qui n'arrivent pas à se situer quant à l'efficacité de l'une ou de l'autre. De ce fait, les points de vue étaient amplement contradictoires.

L'objectif de la recherche actuelle est de répondre objectivement à ces préoccupations, réaliser cette recherche est inscrit dans le but de dévoiler le rôle de chacune dans le développement des compétences cognitives et linguistiques, et à travers ce qui précède nous nous posons les questions suivantes :

³Décret exécutif n° 04-90 du 3 Safar 1425 correspondant au 24 mars 2004 fixant les conditions de création, d'ouverture et de contrôle des établissements privés d'éducation et d'enseignement/ Loi n° 08-04 du 15 Moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008/ portant loi d'orientation sur l'éducation nationale, Source : http://www.joradp.dz/JO2000/2008/004/F_Pag.htm

⁴ Les documents portant des données fiables se font très rares, raison pour laquelle ses statistiques nous ont été fournies directement lors de notre déplacement au ministère de l'éducation nationale.

- 1- Y a-t-il une différence significative concernant les capacités cognitives indépendantes entre les élèves scolarisés dans les écoles publiques et ceux qui sont scolarisés dans les établissements privés en Algérie ?
- 2- Y a-t-il une différence significative de l'efficacité langagière de la langue arabe entre les élèves scolarisés dans des écoles publiques et ceux qui sont scolarisés dans les établissements privés ?
- 3- Y a-t-il une différence significative de l'efficacité langagière de la langue française entre les élèves scolarisés dans des écoles publiques et ceux qui sont scolarisés dans les établissements privés ?

□. Cadre théorique :

Notre étude tient son soutien empirique à partir de deux axes : d'abord sur les travaux dites universelles menés principalement sur : «*Langage spontané, langage élaboré*», (Caron J, 1983), ainsi que sur les méthodes d'*évaluation du langage chez l'enfant*, à travers la pragmatie linguistique (DELAHAIE. M, 1996, DALACHE. D, 1993). Mais aussi sur les éléments de la cognition infantile (Rondal J A, 2000, Chevrie-Muller C, 2000, Lemaire P, 1999).

Pour ce qui concerne notre soutien théorique réalisé en Algérie, il était principalement inspiré des travaux de notre professeur H Nouani à travers ses recherches sur «*Les conduites langagières et la norme scolaire, Langage et classes sociales, Langue maternelle, langue de l'école*» (Nouani, H ; 1994, 1995, 2002), cependant la recherche actuelle en terme de l'évaluation des capacités linguistiques et cognitive est réalisée dans l'objectif d'assurer une continuité des résultats des études précédentes connexes, de ce fait, l'étude actuelle se penche pour poursuivre les mêmes orientations exploratoires pour dévoiler le rôle que joue le type d'école (Privée/Publique) sur le devenir des capacités cognitives et linguistiques. (Bara S A, 2003- 2011 ; Adda D, 20072016-).

La source déclenchante de la recherche actuelle a été donc tirée à partir de la nouvelle réforme portée sur le secteur de l'éducation nationale à compter de 2004, c'est-à-dire l'ouverture des écoles privées. Cette ouverture qui a été un facteur important dans le changement de l'institution scolaire en Algérie a créé un nouveau phénomène appelé « **dualité scolaire** ». Une nouvelle coexistence (privée/publique) qui a souvent suscité des débats passionnés au niveau de la communauté éducative et sociale, ce débat, n'a malheureusement pas fait l'objet d'études comparatives entre les deux établissements, raison de plus pour laquelle cette étude est venue, c'est de porter l'ambition d'explorer l'effet de type d'école sur le développement des aptitudes scolaires, il s'agit de capacités cognitives indépendantes à la langue et les capacités purement linguistiques.

□. 1. Capacités cognitives :

En Neuropsychologie le terme capacités cognitives générales désigne une plasticité cérébrale et fonctionnelle à comprendre ou réaliser une tâche, les erreurs que la personne peut commettre pendant la réalisation de ces tâches ainsi que les stratégies adoptées pour les corriger. Chez un enfant les processus cognitifs et fonctionnement cérébral sont représentés par divers aptitudes comme le processus intellectuel, raisonnement, résolution de problèmes, attention...etc. Il s'agit d'un système fonctionnel complexe implique que chaque élément (capacité) influence les autres composants ou est influencé par eux, c'est pour cette raison que Luria emploie le terme « réseaux neurocognitifs ». (Luria, 1973, Ellis et Young, 1988-1992, Mesulam, 1990, Chevrie-Muller, 2000).

□. 1. Capacités linguistiques :

Ou compétences linguistiques, le terme désigne un ensemble de fonctions plurimodales (physiologique, psychologique, neurologique, social, cognitif) misent en jeu dans la

compréhension et l'expression du langage, depuis le niveau sensori-moteur, phonétique phonologique, lexicale jusqu'aux aspects morpho-syntaxiques, sémantiques et discursifs.

□. **Démarche méthodologique :**

□. **1. Critères de sélection des membres de l'échantillon :**

L'échantillon de l'étude comprenait 74 élèves, dont 37 étaient issus de l'école publique et 37 appartenaient à l'école privée, des cas souffrant de troubles affectifs, sensoriels et moteurs ont été écartés.

L'âge : entre 10 et 11 ans, c'est-à-dire au début de l'année scolaire que la recherche a été appliquée. Niveau d'étude : Tous les membres des deux classes étudiaient en fin du cycle année primaire.

Remarque : Tous les élèves des deux classes ne souffraient pas de troubles sensoriels moteurs ou émotionnels (contrôlés à l'aide des assistants psychologues et enseignants).

□. **2. Lieu de la recherche :** La recherche a été menée au niveau des écoles primaires d'Alger la capitale plus exactement à la commune de Delly Ibrahim.

□. **3. Les outils de la recherche :** L'entretien, l'observation, test d'intelligence, test de résolution de problèmes (indépendant de la culture et de la langue), grille d'analyse et d'évaluation de l'efficacité de la langue arabe, grille d'analyse et d'évaluation de l'efficacité langagière de la langue française, logiciel de traitement des données (Statistical Package for the Social Sciences) spss.

□. **4. Méthodologie de la recherche :**

Cette étude s'inscrit dans le cadre des plans de recherche de type descriptif, elle vise à déterminer les conditions ainsi que les potentielles qui pourraient y être associés aux développements des compétences cognitives et linguistiques, il s'agit d'une description des corrélations simples entre deux variables indépendantes (écoles publiques-écoles privées), et deux variables dépendantes (capacités cognitives et linguistiques) et de savoir l'influence et la détermination de la variable(x) sur la variable (y). (Vallerand R J, et Hess U, 2000).

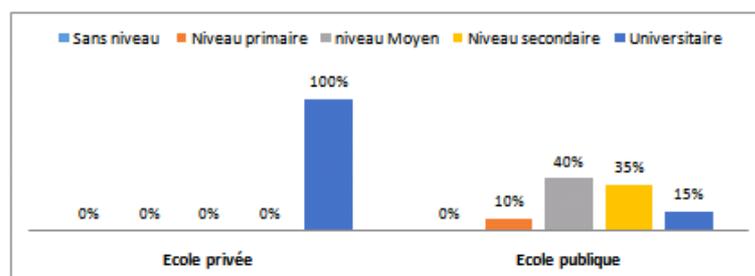
□. **Présentation et interprétations des résultats :**

□. **1. Analyse distinctive des deux groupes d'expérience :**

Les premiers résultats récoltés de la recherche dévoilent une hétérogénéité remarquable en vue des facteurs socio-économiques et culturelles qui entourent les deux échantillons, voici représenté en graphiques quelques facteurs qui englobent le quotidien de chaque échantillon.

□. **1. 1. Niveau d'instruction des parents :**

Figure 01 : Répartition des élèves en fonction de type d'école/ niveau de père

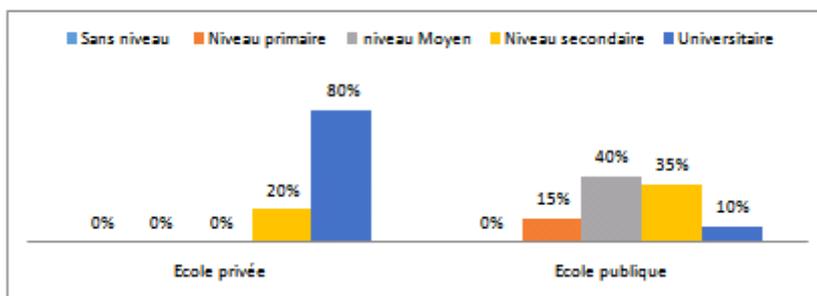


D'après le graphique représentant le niveau des pères en fonction du type d'école, la répartition des pourcentages est très contrastée entre les deux d'types écoles, la différence était amplement remarquable, de ce fait, 85 % des papas d'enfants scolarisés dans les écoles publiques n'avait pas le bac. Parmi eux nous avons 10% avaient un niveau primaire, 40% moyen, 35% secondaire, et

15% seulement étaient universitaires. Tandis que la totalité des papas des élèves inscrits dans les écoles privées étaient universitaires sans aucune exception.

Cette première description nous dévoile une première spécificité concernant le démarrage pédagogique des élèves qui était en faveur des élèves inscrits dans les établissements de l'enseignement privées.

Figure 02 : Répartition des élèves en fonction de type d'école/ niveau des mères

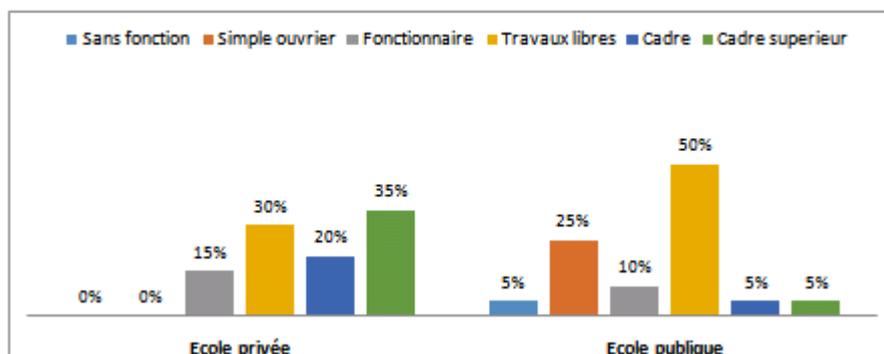


Le deuxième graphique relatif au niveau d'instruction de la mère en fonction de type d'école montre une répartition considérablement déséquilibrée orientée vers un appui meilleur aux élèves des écoles privées, de ce fait, nous constatons que la grande majorité des mères d'élèves inscrits dans les écoles privées ont un niveau universitaire, elles étaient à 80 %. Les 20% restants ont quand même un niveau secondaire. Par contre nous n'avons enregistré qu'un petit 10 % des mamans d'élèves inscrits dans les écoles publiques qui avaient un niveau universitaire, la plupart avaient un niveau situé entre le moyen et le secondaire.

□. 1.2. Fonction des parents :

Fonction des mères :

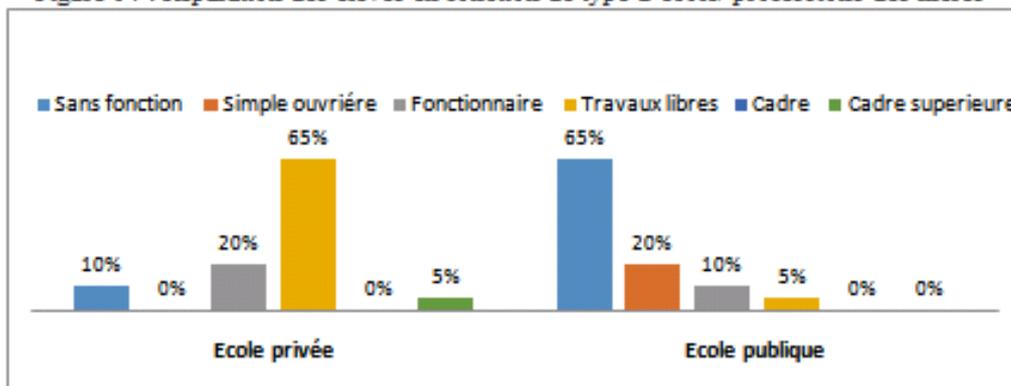
Figure 03 : Répartition des élèves en fonction de type d'école/ professions des pères



A travers le graphique qui représente la répartition des pourcentages des différentes carrières des parents d'écoliers nous constatons que plus de la moitié des papas d'enfants inscrits dans le privé étaient des cadres et des cadres supérieurs, les autres étaient des fonctionnaires et des fonctionnaires libres. Au niveau des écoles publiques l'orientation globale des fonctions des papas était vers des petits travailleurs hormis quelques exceptions occupants des postes supérieurs, des exceptions pas très significatives.

Fonction des mères :

Figure 04 : Répartition des élèves en fonction de type d'école/ professions des mères

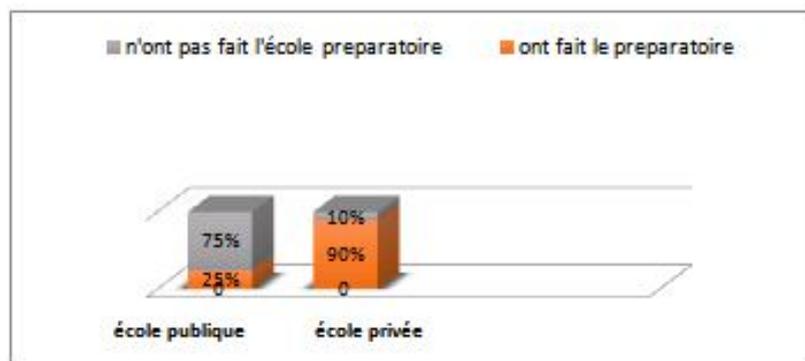


L'histogramme des fonctions des mères d'écoliers est aussi distinctif en fonction des deux types d'écoles, il dévoile un taux de 65 % des mamans d'enfant inscrits dans l'école publique sans fonction et 20 % comme simples travailleuses, nous n'avons enregistré aucun cas de maman dans la catégorie des cadres ou cadres supérieurs.

Au niveau des écoles privées l'équation est tout autre, car nous n'avons enregistré que 10 % de ces mamans qui étaient sans fonction, les 90 % occupaient des postes comme fonctionnaires, travailleuses libres et quelques cas comme cadres supérieurs.

□. 1.3. Le passage par le préscolaire :

Figure 05 : Répartition des élèves en fonction de type d'école/ le passage par le préscolaire.

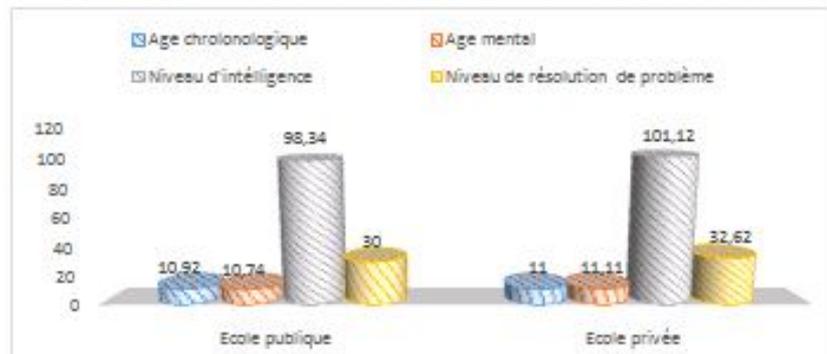


Les deux colonnes ci-dessus représentent une autre option, qui elle aussi a une influence sur le futur éducatif et scolaire des enfants, cette option concerne la préparation des enfants à la pédagogie avant l'âge de 6 ans. Cette spécificité était aussi marquée par une large différence entre les deux types d'écoles, puisque nous avons enregistré une proportion de 90 % des élèves des écoles privées étaient déjà passés par l'école préparatoire du moins une année avant la scolarisation officielle, cela explique qu'ils étaient déjà familiarisés avec la pédagogie d'une manière précoce. Au niveau des écoles publiques cette chance n'a touché que 25 % des élèves, cela veut dire que 75 % de ces enfants n'ont vu l'école pour la première fois qu'à partir de l'âge de 6 ans.

□. 2. Résultats relatifs aux aptitudes cognitives :

Après la passation du test d'évaluation des aptitudes cognitives générales (indépendant de la langue et de la culture) sur un total de 74 cas (dont 37 appartenaient à l'école publique et 37 à l'école privée) la collecte des résultats, nous a dévoilé une légère supériorité du QI en faveur des élèves appartenant à l'école privée. (98.34 contre 101.12), cette différence à notre avis n'est très importante donc non significative. Alors la résolution de problèmes, le raisonnement et la prise de décision cognitive sont presque pareilles entre les deux écoles publiques et privée.

Figure 06 : Présentation des résultats relatifs aux capacités cognitives



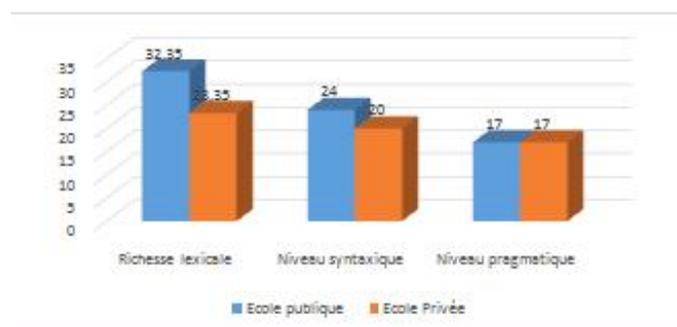
Quant à l'âge chronologique et l'âge mental nous avons constaté une certaine homogénéité entre ces deux variables, car il est tout à fait normal que les petites différences entre les élèves existent, puisque dans une même année scolaire nous pouvons trouver des élèves à des dates de naissance variées (en janvier, juin septembre...etc.). Ces différences ont beaucoup plus de rapport aux caractéristiques différentielles habituelles et individuelles qu'on trouve dans toutes les classes.

Le constat par rapport aux moyennes des capacités de résolution des problèmes est encore venu sans grande différence entre les deux groupes. Quoique les portées étaient relativement orientées en faveur des élèves inscrits aux écoles privées, ce petit plus pourra être expliqué par rapport à l'âge chronologique qui était aussi en faveur de ce groupe mais aussi par le milieu d'instruction des parents qui était lui aussi en faveur des élèves des écoles privées.

Il est utile de rappeler que les capacités cognitives indépendantes sont des capacités indépendantes du langage ou tout autre capacités scolaires, ce sont des aptitudes très attachées aux raisonnements, logique, environnement...etc. l'expérience nous a montré que les élèves disposant de ces capacités (brutes) sont des capacités prêtes à être développées à et par l'école. Les expériences suivantes vont nous montrer comment ces capacités seront utilisées différemment selon le type de l'école.

□. 3. Résultats relatifs à l'efficacité langagière de langue arabe :

Figure 07 : Présentation des résultats relatifs aux capacités linguistiques en langue arabe

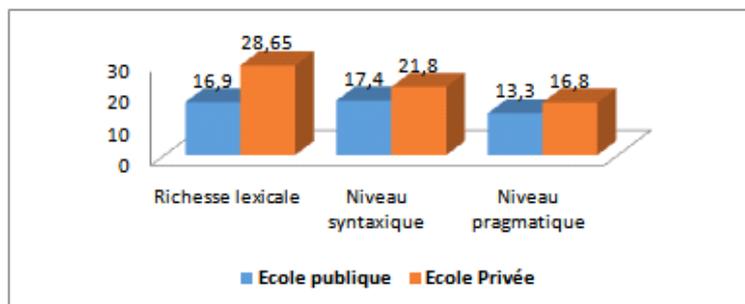


Pour ce qui concerne la maîtrise de la langue arabe, les colonnes nous dévoilent un écart significatif entre les deux types d'écoles, cet écart est beaucoup plus visible aux premiers niveaux du langage (lexical et syntaxique), de ce fait, nous constatons que les élèves des établissements publics disposent plus de richesse lexicale qui leur a permis une meilleure utilisation syntaxique pour arriver à un niveau pragmatique correcte. Par contre, il est vrai que les élèves des établissements privés ont moins de richesse lexicale en arabe mais cela ne les

empêche de bien conduire ce minimum et aller vers un niveau suivant (syntaxique) acceptable puis un niveau pragmatique de la même efficacité. Cela explique que ces élèves et à partir d'une réserve lexicale limitée peuvent conduire un récit correct, l'histoire que le nombre des concepts d'une langue n'est l'unique indice pour assurer une productivité langagière correcte, il faut ajouter que la bonne manipulation de l'appareil cognitive chez ces élèves est riche en termes de traitement fonctionnel du langage, ces élèves ont pu établir un très bon rapport entre de deux types d'enchaînement langagières, les micros- enchaînement (les sons, les mots, les outils, les adjectifs...) et les macro-enchaînements (les phrases, les styles, les textes).

□. 4. Résultats relatifs à l'efficacité langagière en langue française :

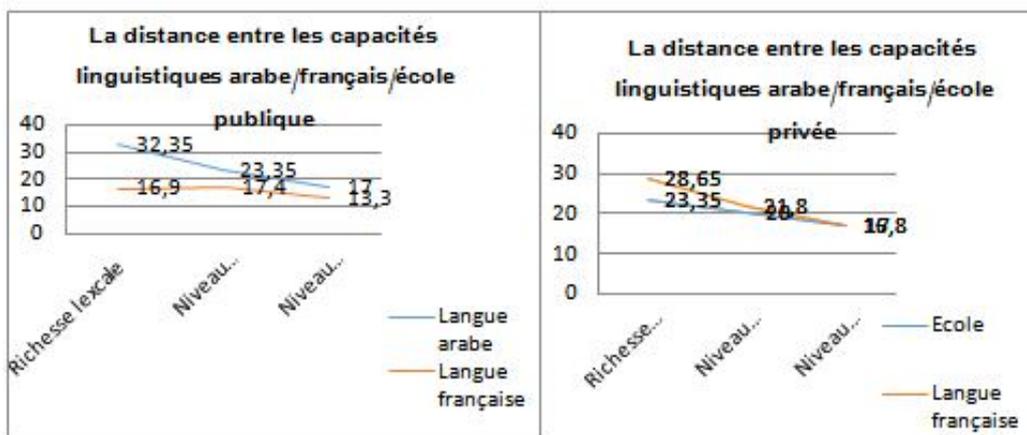
Figure08 : Présentation des résultats relatifs aux capacités linguistiques en langue étrangère



En ce qui concerne la langue française, l'expérience nous a dévoilé une différence propre et vaste entre les écoles publiques et privées. Cette différence concerne les 03 niveaux de la langue (lexical, syntaxique et pragmatique), elle est plus éclatante et significative au niveau de la richesse lexicale, ce pendant les enfants des écoles privée possèdent presque le double de ce qu'ils disposent leurs paires des écoles publiques comme bagage lexical. Cette richesse leur a assuré un appui confortable pour entamer les niveaux langagiers les plus compliqués.

Cela nous amène une fois de plus à réfléchir aux pratiques linguistiques distinguées entre des élèves ayant le même niveau d'intelligence conformément au même programme scolaire.

Figure 09 : Schématisation des distances en fonction de langue/type d'école



□. 5. Comparaison et analyse des différences :

L'observateur des courbes représentantes les distances linguistiques : arabe/français relatives aux deux types d'écoles remarque sans grande difficulté la différence entre les deux établissements :

D'abord l'emplacement et la couleur de la courbe représentée par la couleur orange (langue étrangère) et bleu (langue arabe), nous remarquons que, la courbe bleu (de la langue arabe) chapeaute le niveau linguistique chez les élèves de l'école publique, elle est située au

sommet des acquisitions linguistiques, et loin de la langue étrangère qui est située beaucoup plus en dessous. Par contre au niveau du deuxième groupe (les élèves des écoles privées) c'est la couleur orange (langue étrangère) qui chapeaute le sommet des acquisitions linguistiques mais la langue arabe n'est pas très négligée par rapport à la langue étrangère.

Deuxièmement la distance entre les capacités linguistiques :

L'étude nous dévoile une autre spécificité qui concerne la distance entre les deux langues, cependant nous remarquons que les élèves inscrits dans les établissements privés disposent des capacités cognitives rapprochées aux différentes tâches (capacité cognitive indépendante, langue arabe et langue française, toutes les aptitudes ont presque le même niveau). En revanche, les élèves issus des écoles publiques sont caractérisés par des capacités souvent distancées, très avancés dans quelques tâches et très faibles dans d'autres, Par conséquent, « l'appareil cognitif général » chez des élèves inscrits dans les écoles privées est visiblement plus équilibré, mais cela restera toujours limité par cette étude.

□. **Conclusion générale :**

Cette étude vient nous confirmer que les capacités cognitives générales (indépendantes de la langue et de la culture) sont venues du même niveau presque entre les élèves des écoles privées et ceux qui sont inscrits aux écoles publiques, les élèves des deux échantillons (privée et publique) possèdent les mêmes aptitudes intellectuelles, ni les élèves des écoles privées sont plus intelligents ni ceux des écoles publiques, la similitude est prouvée.

La différence que nous avons dévoilé à travers cette étude est que le système scolaire public adonné plus de temps et de priorité à l'acquisition de la langue arabe classique comme langue principale au niveau primaire, à ce niveau, ces élèves possèdent une seule source d'alimentation cognitive, vraisemblablement cette vision n'a pas convaincu tous les parents sous prétexte que l'enseignement unilingue de toutes les matières pédagogiques principalement en une seule langue arabe va conduire leurs enfants vers un chemin sans issue, une fois arriver aux niveaux supérieurs, ce monolingisme arabe va produire un élève en difficulté sur le plan linguistique devant les récentes connaissances spécialisées disponibles globalement en langue étrangère (sciences technologiques, médecine, psychologie, ...etc.), et ce, en raison du manque des références scientifiques disponibles en langue arabe, raison pour laquelle les défenseurs de l'école libre ont choisi de se détacher de l'enseignement public gratuit basé sur des principes locaux (langue, religieux, société) Vers un enseignement qui prend en compte évidemment les principes locaux mais sans trop négliger les caractères universaux et scientifiques.

Bibliographie :

1. ADDA D.(2008), **Etude et analyse de l'efficacité langagière chez l'élève algérien, étude comparative entre des élèves scolarisés dans des écoles privées et publique**, thèse de magister en psycholinguistique et cognitive, université d'Alger 02.
2. ADDA D. **Adaptation du test d'ELO à la réalité linguistique et socio-culturelle algérienne**, Thèse de doctorat Sciences, Université d'Alger 02.
3. Bara. S-A (2003), **Etude et analyse des facteurs qui gênent l'acquisition de la langue française dans les écoles primaires Algériennes, étude comparative entre les milieux ruraux et citadins**, thèse de magistère, université d'Alger 02.
4. Bara. S-A (2011), **Elaboration d'un test d'évaluation Psycho-linguistique destiné à l'élève algérien**, Thèse de doctorat sciences, Université d'Alger 02.
5. Bara. S-A (2018), **Les désavantages du monolingisme dans les systèmes scolaires, le cas de l'Algérie**, The Xth Congress of the AMSE-WEAR, 04-07 June 2018, Stefan Cel Mare University, Suceava, Romania. www.amse2018.org.
6. CHEVRIE-Muller C, NARBONA J (2000) **Le Langage de l'enfant**, deuxième édition, Masson, Paris.
7. COLLIN A & Stubbs.M, **Langage spontané, langage élaboré**, PUF, Paris

8. CARON J (1983), **Linguistique et pragmatique**, PUF, Paris.
9. CARON J (1998), **Précis de psycholinguistique**, PUF, Paris.
10. DALACHE D, (1993), **Introduction à la pragmatique linguistique**, OPU Alger.
11. DELAHAIE. M (1996), **L'évaluation du langage chez l'enfant**, DUNDO, Paris.
12. DERRAJI.Y & Ail (2002), **Le français en Algérie**, DUCULOT, Bruxelles.
13. LEMAIRE.P (1999), **Psychologie cognitive**, DE BOECK, Paris.
14. CHEVRIR-Muller.C&Norbona.J (1999), **Le langage de l'enfant**, Editions, Massons, Paris.
15. NOUANI.H, (1994), **Les conduites langagières et la norme scolaire** in *Psychologie*, n°4, S.A.R.P,Alger.
16. NOUANI.H, (1995), **Langage et classes sociales**, in *l'I.P.S.E*,n°6, Alger.
17. NOUANI, H, 2002, *Langue maternelle, langue de l'école : impact de la Continuité linguistique (oral-écrit) sur les performances scolaire*, in *CREOLES*,Guadeloupe.
18. NOUANI, H, (2004), **Ebauche d'analyse du discours pathologique chez le locuteur arabophone**, in *Langage et Cognition*,S.L.A.N.C.O.M , n°1
19. ZELLAL, N, 2002, *Oral /Ecrit dans l'éducation de l'enfant versus de l'écolier*, in *CREOLES*, France.
20. Ministère de l'Education Nationale, service des statistiques.<http://www.education.gov.dz/>
21. Journal Officiel de la république Algérienne démocratique et populaire, Arrêté du 9 Ramadhan 1425 correspondant au 23 octobre 2004, relatif à la création, à l'ouverture et au contrôle des établissements privés d'éducation et d'enseignement, <http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/9131e02a51df871a07004e8217f183cfbf6cc234.pdf>, (consulté le 10/04/2018).
- 22.
23. Vallerand R J, et Hess U, (2000), **Méthodes de recherche en psychologie**, Aetan Morin éditeur, Québec, Canada.

Comment citer cet article par la méthode APA :

BARA Sid Ahmed, ADDA Dalila. (2020) L'expérience des écoles privées en Algérie : Etude comparative des capacités cognitives et linguistiques entre des élèves scolarisés au sein de l'école publique et privée. *Revue EL-Bahith en Sciences Humaines et Sociales*, Volume 12 (02)2020, Algérie : Université Kasdi Marbah Ouargla, (P.P .805-814)